



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 03.09.2002
COM(2002) 483 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL
ET AU PARLEMENT EUROPEEN**

**sur les résultats intermédiaires des programmes d'orientation pluriannuels pour les flottes
de pêche au 30 juin 2002**

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	4
Introduction	5
Détermination des objectifs intermédiaires	5
Nouveau mesurage du tonnage.....	6
Fichier de la flotte.....	7
Résultats globaux.....	7
Résultats par État membre.....	10
Belgique.....	11
Allemagne.....	12
Danemark.....	13
Espagne.....	14
Finlande	15
France	16
Royaume-uni	18
Grèce.....	19
Irlande	20
Italie	21
Pays-bas	22
Portugal.....	23
Suède	24
Conclusion.....	25

RESUME

Le présent rapport a pour objet¹ d'informer sur la situation au 30 juin 2002 des différents segments des flottes des Etats membres gouvernés par les programmes d'orientation pluriannuels de 4ème génération (POP IV), par comparaison à des objectifs intermédiaires fixés pour ces segments à la même date.

Cette information permettra une mise en oeuvre correcte et transparente des régimes d'aides publiques à la flotte. En effet, au 1er juillet 2002, les aides à la construction de navires de pêche ne sont plus possibles dans les segments du POP IV qui ne respectent pas leurs objectifs à cette date.

Dans ce rapport, la Commission explique donc comment les objectifs intermédiaires au 30 juin 2002 ont été calculés par segment de flotte puis comparés à la situation des mêmes segments à la même date telle qu'elle figure dans le fichier communautaire des navires de pêche. Ces calculs n'ont été appliqués qu'aux objectifs exprimés en niveaux de capacités (GT et kW), les objectifs en volumes d'efforts de pêche (GTxjours et kWxjours) ne pouvant s'exprimer que par année entière en raison du caractère saisonnier des activités de pêche).

Les résultats sont les suivants :

- Tous les pays ont atteint au 30 juin 2002 leur objectif global intermédiaire en kW²
- Parmi eux, seuls le Danemark, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et la Finlande ont atteint en kW leur objectif dans tous les segments de leur flotte.

En conséquence de quoi, la Belgique, l'Allemagne, la France, le Royaume Uni, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède ont dû, à partir du 1er juillet 2002 et pour un ou plusieurs de leurs segments, suspendre les régimes d'aides en faveur de la construction ou de la modernisation de la flotte.

¹ En application des articles 6bis et 6ter de la Décision 2002/652/CE (JO L 215 du 10.08.2002, p. 23) qui proroge d'une année jusqu'au 31 décembre 2002 les programmes d'orientation pluriannuels de 4ème génération.

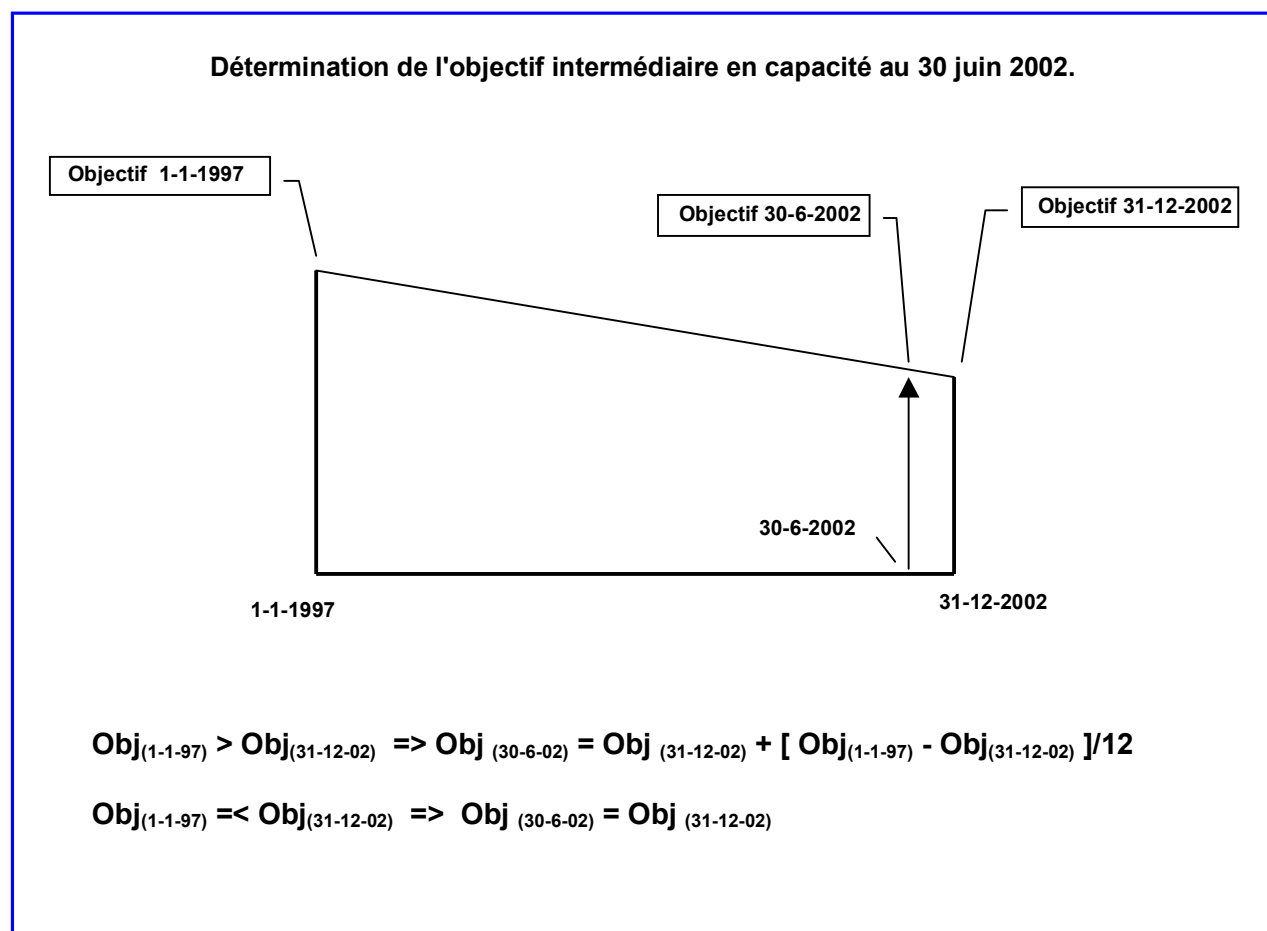
² L'évaluation des performances des POP IV en GT sera douteuse tant que le remesurage de la flotte qui devrait s'achever en 2003 ne sera pas accompli. C'est pourquoi la référence au kW est la seule possible.

INTRODUCTION

Pour chaque État membre de la Communauté, un programme d'orientation pluriannuel (POP) fixe des objectifs de réduction de la flotte de pêche afin d'adapter l'effort de pêche aux ressources disponibles. Adoptée en décembre 1997³, la quatrième génération de POP a fixé ces objectifs pour la période allant de 1997 à 2001. Cette période fut prolongée par décision du Conseil⁴ jusque fin 2002.

Détermination des objectifs intermédiaires

Selon l'article 6 bis de la décision 2002/652/CE de la Commission⁵ prorogeant les POP jusqu'au 31 décembre 2002 : *"Sur base des informations figurant au 30 juin 2002 dans le fichier communautaire des navires de pêche de la Communauté, la Commission établit un document exprimant pour chaque segment de la flotte de chaque Etat membre les écarts entre les capacités en tonnage GT et puissance kW à cette date et les objectifs intermédiaires, calculés par segment comme la moyenne arithmétique des objectifs des cinquième et sixième années des programmes"*. La figure suivante illustre ce calcul effectué pour chaque segment de la flotte ainsi que pour l'objectif global:



³ Décisions 98/119/CE à 98/131/CE de la Commission (JO L 39 du 12.2.1998, pp. 1 à 84).

⁴ JO L 31 du 01.02.2002, p. 77.

⁵ JO L 215 du 10.08.2002, p. 23.

Conformément à l'article 6 ter de la décision 2002/652/CE de la Commission, la portée de cet exercice se limite à comparer les situations et objectifs des flottes mesurées en capacité.

Aux fins du POP, la capacité d'un navire est exprimée en tonnage (jauge brute - GT) et en puissance de propulsion (kW).

Nouveau mesurage du tonnage

En ce qui concerne le tonnage, les objectifs du POP III (1992-1996) étaient exprimés en tonneaux de jauge brute (tjb), alors que dans presque tous les États membres on utilisait différentes formules de jaugeage, certains navires étant mesurés en tjb, d'autres en GT et d'autres encore en unités de tonnage définies à l'échelon national.

Arrêtés pour harmoniser les mesures de tonnage, le règlement (CE) n° 3259/94 du Conseil⁶ et la décision 95/84/CE de la Commission⁷ imposent d'exprimer en GT le tonnage de tous les navires de pêche. Ils simplifient également la définition du GT pour les navires de moins de 15 mètres de longueur hors tout et spécifient les formules d'estimation du GT des navires de 15 à 24 mètres de longueur dans l'attente d'un nouveau mesurage complet.

Comme convenu avec les États membres, la conversion des objectifs de tonnage en unités de GT a été effectuée au moment de l'adoption du POP IV. Toutefois, certains États membres ayant peu avancé dans le remesurage de leur flotte au moment de l'adoption du programme, les objectifs officiellement fixés en GT demeuraient exprimés dans la pratique en un mélange de GT, de tjb et d'unités nationales.

Les États membres ont jusqu'à la fin 2003 pour achever le remesurage de leur flotte en GT. Au fur et à mesure du remesurage, les estimations du GT sont remplacées par les valeurs réelles dans le fichier de la flotte, ce qui fausse inévitablement la comparaison entre la situation et les objectifs fixés en matière de tonnage. En toute rigueur, les objectifs de tonnage devraient être recalculés chaque fois qu'un navire est remesuré. Cependant, pour des raisons pratiques, les objectifs ne sont révisés que périodiquement. Dans l'intervalle, les comparaisons entre la situation de la flotte et les objectifs de tonnage sont incertaines.

Dans ce rapport, pour la Belgique et la Finlande, l'effet du remesurage a déjà été pris en compte à titre définitif pour tous les segments.

⁶ JO L 339 du 29.12.1994, p. 11.

⁷ JO L 67 du 25.3.1995, p. 33.

FICHIER DE LA FLOTTE

Le suivi des programmes d'orientation pluriannuels est mené sur la base des déclarations portées au fichier communautaire des navires de pêche. Le registre contient des informations sur les caractéristiques physiques des quelque 100 000 navires pratiquant la pêche commerciale que comptent les flottes européennes, ainsi que l'indication du segment POP dont relève chaque navire. Il rassemble donc toutes les données de référence de la flotte pour tous les aspects intéressant la politique commune de la pêche.

Les rapports précédents sur les résultats du POP ont parfois signalé de grandes divergences entre les informations contenues dans le fichier de la flotte et celles fournies par les États membres dans leurs rapports nationaux annuels. Ces divergences sont dues notamment au fait que les déclarations des États membres étaient vérifiées avant leur introduction dans la base. Toute déclaration rejetée ou suspecte était renvoyée à l'État membre pour correction ou contrôle. Cette pratique était destinée à garantir la fiabilité du registre, mais elle a souvent induit, dans la pratique, des décalages entre les données des registres nationaux et celles du fichier communautaire.

Les procédures ont maintenant été modifiées. Les États membres disposent désormais d'un accès direct aux données les concernant dans le fichier communautaire, via l'application FRONT (Fleet Register On the NeT) disponible sur l'internet. Les administrations nationales sont donc en mesure de corriger immédiatement les données figurant dans le fichier communautaire en cas de divergence avec celles de la base de données nationale. Dès lors, les chiffres relatifs à la capacité mentionnés dans le présent rapport se fondent sur les informations consignées dans le fichier communautaire. Parmi celles-ci figurent toutefois quelques incohérences, dont la principale est le fait que certains navires n'aient pas de code de segment POP valide. Dans les tableaux ci-après, ces navires ont été répertoriés comme non classés. Les services de la Commission travaillent en concertation avec les États membres concernés pour rectifier cet aspect.

RESULTATS GLOBAUX

Le tableau *Comparaison par État membre entre situation et objectif intermédiaire global au 30/06/2002*

indique l'évolution des pourcentages concernant le tonnage et la puissance entre le 1^{er} janvier 1997 et le 30 juin 2002.

L'astérisque figurant dans les rubriques se rapportant au tonnage (GT*) signifie que les totaux sont un mélange des valeurs exprimées en GT et des valeurs exprimées en tjb. Pour obtenir le total, la valeur exprimée en GT est d'abord privilégiée, qu'il s'agisse d'une valeur mesurée ou d'une estimation. À défaut, c'est la valeur exprimée en tjb qui est utilisée.

Respect des objectifs en matière de capacité

Le tableau ci-dessous récapitule sur la base des données du fichier communautaires des navires de pêche l'évolution de la flotte communautaire dans son ensemble depuis le

lancement du POP IV. Les colonnes grisées signalent les États membres qui au 30 juin 2002 n'ont pas atteint les objectifs fixés.

Depuis le 1^{er} janvier 1997, la flotte a été réduite d'environ 7,6 % en puissance. En tonnage, la variation est apparemment de 3,5 % mais cette valeur est incertaine tant que le remesurage de la flotte n'est pas achevé.

Comparaison par État membre entre situation et objectif intermédiaire global au 30/06/2002

Code Pays	GT*					KW				
	Situation 01/01/1997	(1) Situation 30/06/2002	Evolution du tonnage 01/01/1997 - 30/06/2002	(2) Objectifs 30/06/2002	(1) / (2)	Situation 01/01/1997	(1) Situation 30/06/2002	Evolution de la puissance 01/01/1997 - 30/06/2002	(2) Objectifs 30/06/2002	(1) / (2)
BEL	22.527	24.194	7,4%	23.260	104,0%	63.540	66.863	5,2%	67.857	98,5%
DEU	70.161	67.113	-4,3%	81.606	82,2%	161.899	158.244	-2,3%	168.478	93,9%
DNK	97.812	101.081	3,3%	133.270	75,8%	393.183	363.202	-7,6%	461.507	78,7%
ESP	603.552	527.268	-12,6%	784.779	67,2%	1.538.065	1.288.236	-16,2%	1.798.075	71,6%
FIN	23.341	19.736	-15,4%	23.315	84,6%	218.379	191.233	-12,4%	216.915	88,2%
FRA	198.026	228.065	15,2%	254.779	89,5%	988.087	1.096.469	11,0%	1.158.856	94,6%
GBR	251.256	242.707	-3,4%	269.937	89,9%	1.050.890	914.158	-13,0%	1.065.878	85,8%
GRC	111.118	109.303	-1,6%	119.961	91,1%	669.424	634.921	-5,2%	653.835	97,1%
IRL	60.264	68.189	13,2%	83.727	81,4%	189.847	193.153	1,7%	216.862	89,1%
ITA	249.650	217.960	-12,7%	230.036	94,8%	1.491.983	1.312.797	-12,0%	1.340.393	97,9%
NLD	159.741	180.063	12,7%	145.663	123,6%	457.469	418.945	-8,4%	425.399	98,5%
PRT	123.500	116.968	-5,3%	195.337	59,9%	393.199	403.245	2,6%	495.096	81,4%
SWE	49.822	46.982	-5,7%	51.523	91,2%	256.421	231.286	-9,8%	261.429	88,5%
CE	2.020.770	1.949.629	-3,5%	2.397.193	81,3%	7.872.386	7.272.752	-7,6%	8.330.580	87,3%

Les caractères gras en italique indiquent que les objectifs n'ont pas été atteints. Les objectifs de tonnage n'ayant pas été rectifiés pour tenir compte des effets du remesurage en GT, les comparaisons entre la situation et les objectifs présentent un certain degré d'incertitude sauf pour la Belgique et la Finlande pour lesquels le remesurage a été pris en compte définitivement.

Les pays en grisé sont ceux pour lesquels les objectifs n'ont pas été atteints .

(*) La situation pour la France au 1er janvier 1997 ne tient pas compte des navires basés dans les départements d'outre-mer (qui représentent quelque 17.000 GT et 100.000 KW) pour lesquels on ne dispose pas de chiffre précis à cette date.

Segments pour lesquels les objectifs intermédiaires au 30/06/2002 ont été atteints

État membre	Nombre de segments dans lesquels les objectifs ont été atteints / nombre total de segments	
	GT*	KW
Belgique	1/2	1/2
Allemagne	6/7	6/7
Danemark	4/4	4/4
Espagne	7/7	7/7
Finlande	4/4	4/4
France	15/21	19/21
Royaume-Uni	7/8	7/8
Grèce	4/6	5/6
Irlande	2/3	3/3
Italie	8/11	7/11
Pays-Bas	5/7	4/7
Portugal	10/10	10/10
Suède	5/6	5/6

Les pays en grisé sont ceux pour lesquels les objectifs n'ont pas été atteints dans certains segments

RESULTATS PAR ÉTAT MEMBRE

Les tableaux suivants résument les résultats intermédiaires du POP IV au 30 juin 2002 pour chacun des États membres.

Ils présentent les objectifs de capacité au 30 juin 2002 comparés à la situation de la flotte d'après le fichier communautaire des navires de pêche à cette date.

BEL**Belgique***Situation de la flotte*

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT)			Puissance (kW)		
			GT	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4A1	Chalutiers à perches	124	23.279	21.957	106,0%	64.910	63.987	101,4%
4A2	Chalutiers démersaux	6	915	1.303	70,2%	1.953	3.870	50,5%
	Total	130	24.194	23.260	104,0%	66.863	67.857	98,5%

Les caractères gras en italique indiquent que les objectifs n'ont pas été atteints.

Les objectifs en tonnage exprimés en GT pour les segments 4A1 et 4A2 sont définitifs. Il n'y aura plus d'ajustements ultérieurs pour prendre en compte le remesurage de la flotte.

DEU

Allemagne

Situation de la flotte

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT *)			Puissance (kW)		
			GT*	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4C1	Navires de petite pêche côtière < 12 m	1.709	3.887	4.842	80,3%	30.820	31.433	98,0%
4C2	Arts dormants > 12 m	26	1.813	2.146	84,5%	5.232	5.802	90,2%
4C3	Chalutiers	128	9.388	11.547	81,3%	30.964	31.377	98,7%
4C4	Chalutiers à perches	7	1.800	2.263	79,5%	6.303	6.759	93,3%
4C5	Chalutiers à perches (liste I et II)	291	12.404	10.808	114,8%	49.252	47.082	104,6%
4C6	Chalutiers	3	18.105	18.356	98,6%	12.841	12.841	100,0%
4C7	Chalutiers	9	19.716	31.644	62,3%	22.832	33.184	68,8%
	Total	2.173	67.113	81.606	82,2%	158.244	168.478	93,9%

Les caractères gras en italique indiquent que les objectifs n'ont pas été atteints. Les objectifs de tonnage n'ayant pas été rectifiés pour tenir compte du remesurage en GT, les comparaisons entre la situation et les objectifs présentent un certain degré d'incertitude.

Pour les segments 4C4, 4C6 et 4C7, les objectifs en tonnage exprimés en GT sont définitifs. Il n'y aura plus d'ajustements ultérieurs pour prendre en compte le remesurage de la flotte.

DNK

Danemark

Situation de la flotte

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT *)			Puissance (kW)		
			GT*	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4B1	Navires de petite pêche côtière < 12 m	2.732	7.533	10.902	69,1%	67.637	92.429	73,2%
4B2	Fileyeurs	168	5.137	8.982	57,2%	26.859	35.384	75,9%
4B3	Chalutiers et senneurs (senne danoise)	988	75.624	101.753	74,3%	239.898	311.564	77,0%
4B4	Senneurs et chalutiers pélagiques	11	8.629	11.633	74,2%	16.999	22.130	76,8%
NC	Non classé	69	4.158			11.809		
	Total	3.968	101.081	133.270	75,8%	363.202	461.507	78,7%

Les objectifs de tonnage n'ayant pas été rectifiés pour tenir compte du remesurage en GT, les comparaisons entre la situation et les objectifs présentent un certain degré d'incertitude.

L' objectif en tonnage exprimé en GT pour le segment 4B4 est définitif. Il n'y aura plus d'ajustements ultérieurs pour prendre en compte le remesurage de la flotte.

ESP**Espagne***Situation de la flotte*

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT *)			Puissance (kW)		
			GT*	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4E1	Navires de pêche artisanale < 12 m	10.968	20.985	33.883	61,9%	185.353	283.196	65,5%
4E2	Chalutiers	1.520	130.998	153.646	85,3%	344.732	421.885	81,7%
4E3	Engins fixes	1.073	50.556	57.822	87,4%	144.903	147.910	98,0%
4E4	Senneurs	778	46.753	51.718	90,4%	167.135	171.408	97,5%
4E5	Chaluts et engins mobiles	403	147.686	334.513	44,1%	240.893	517.173	46,6%
4E6	Engins fixes	285	53.115	57.254	92,8%	91.139	118.370	77,0%
4E7	Thoniers	39	77.175	95.943	80,4%	114.081	138.133	82,6%
	Total	15.066	527.268	784.779	67,2%	1.288.236	1.798.075	71,6%

Les objectifs de tonnage n'ayant pas été rectifiés pour tenir compte du remesurage en GT, les comparaisons entre la situation et les objectifs présentent un certain degré d'incertitude.

Pour le segment 4E7, l'objectif en tonnage exprimé en GT est définitif. Il n'y aura plus d'ajustements ultérieurs pour prendre en compte le remesurage de la flotte.

FIN**Finlande***Situation de la flotte*

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT)			Puissance (kW)		
			GT	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4L1	Navires de petite pêche côtière < 12 m	3.366	8.361	10.100	82,8%	129.798	142.110	91,3%
4L2	Chalutiers	178	9.236	10.470	88,2%	48.592	58.031	83,7%
4L3	Chalutiers	3	449	571	78,6%	1.287	1.638	78,6%
4L4	Arts dormants	60	1.690	2.174	77,7%	11.556	15.136	76,3%
	Total	3.607	19.736	23.315	84,6%	191.233	216.915	88,2%

Pour les segments 4L1, 4L2, 4L3 et 4L4, les objectifs en tonnage exprimés en GT sont définitifs. Il n'y aura plus d'ajustements ultérieurs pour prendre en compte le remesurage de la flotte.

FRA

France

Situation de la flotte

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT *)			Puissance (kW)		
			GT*	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4F1	Navires de petite pêche côtière < 12 m	2.063	9.784	9.583	102,1%	163.126	164.874	98,9%
4F2	Chalutiers 0 - 30 m	1.549	78.877	81.336	97,0%	361.544	336.286	107,5%
4F3	Chalutiers > 30 m	70	38.754	47.350	81,8%	73.032	85.388	85,5%
4F4	Non chalutiers 12 - 25 m	239	13.461	12.948	104,0%	59.568	61.640	96,6%
4F5	Non chalutiers > 25 m	9	2.545	1.104	230,5%	5.821	2.492	233,6%
4F6	Chalutiers pélagiques > 50 m	3	6.803	6.804	100,0%	8.580	8.580	100,0%
4F7	Spécialisés petite pêche	1.475	4.230	4.062	104,1%	90.412	99.722	90,7%
4F8	Chalutiers	140	10.160	9.397	108,1%	41.702	43.144	96,7%
4F9	Senneurs, Méditerranée	43	6.072	5.540	109,6%	24.867	25.965	95,8%
4FA	Canneurs de Dakar	5	1.265	1.744	72,5%	2.744	3.935	69,7%
4FB	Senneurs, eaux internationales	27	39.922	46.630	85,6%	71.662	87.494	81,9%
4FC	Réunion < 12 mètres	251	376	1.000	37,6%	12.238	15.000	81,6%
4FD	Réunion - Thoniers	34	1.746	4.400	39,7%	8.361	11.000	76,0%
4FE	Réunion - autres navires > 12 m	3	2.358	4.055	58,2%	2.934	8.110	36,2%
4FF	Guyane < 12 mètres	63	264	400	66,0%	3.537	5.250	67,4%
4FG	Guyane - Navires de pêche à la crevette	54	6.065	6.526	92,9%	17.394	19.726	88,2%
4FH	Guyane - Navires de pêche au large	4	242	3.500	6,9%	905	5.000	18,1%

4FJ	Martinique < 12 mètres	1.012	1.917	2.800	68,5%	53.276	65.500	81,3%
4FK	Martinique > 12 mètres	8	733	1.000	73,3%	2.621	3.000	87,4%
4FL	Guadeloupe < 12 mètres	871	2.327	4.100	56,8%	91.609	105.000	87,2%
4FM	Guadeloupe > 12 mètres	2	164	500	32,8%	536	1.750	30,6%
	Total	7.925	228.065	254.779	89,5%	1.096.469	1.158.856	94,6%

Les caractères gras en italique indiquent que les objectifs n'ont pas été atteints. Les objectifs de tonnage n'ayant pas été rectifiés pour tenir compte du remesurage en GT, les comparaisons entre la situation et les objectifs présentent un certain degré d'incertitude.

Pour les segments 4F5, 4F6, les objectifs en tonnage exprimés en GT sont définitifs. Il n'y aura plus d'ajustements ultérieurs pour prendre en compte le remesurage de la flotte.

GBR

Royaume-uni

Situation de la flotte

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT *)			Puissance (kW)		
			GT*	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4N1	Navires de petite pêche côtière < 10 m	5.481	19.302	21.721	88,9%	273.220	286.154	95,5%
4N2	Chalutiers pélagiques et senneurs	42	44.604	38.731	115,2%	80.224	82.168	97,6%
4N3	Chalutiers à perches	108	22.418	27.395	81,8%	81.993	103.054	79,6%
4N4	Chalutiers démersaux, senneurs et langoustiniers	1.026	100.689	134.059	75,1%	305.648	422.876	72,3%
4N5	Ligneurs et fileyeurs	133	12.144	15.308	79,3%	34.283	61.206	56,0%
4N6	Crustacés - engins fixes	270	6.014	6.511	92,4%	36.437	35.757	101,9%
4N7	Crustacés - engins mobiles	204	10.348	11.454	90,3%	43.754	50.922	85,9%
4N8	Pêche lointaine	10	14.280	14.758	96,8%	18.893	23.741	79,6%
NC	Non classé	80	12.908			39.706		
	Total	7.354	242.707	269.937	89,9%	914.158	1.065.878	85,8%

Les caractères gras en italique indiquent que les objectifs n'ont pas été atteints. Les objectifs de tonnage n'ayant pas été rectifiés pour tenir compte du remesurage en GT, les comparaisons entre la situation et les objectifs présentent un certain degré d'incertitude.

Pour le segment 4N8, l'objectif en tonnage exprimé en GT est définitif. Il n'y aura plus d'ajustements ultérieurs pour prendre en compte le remesurage de la flotte.

Situation de la flotte

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT *)			Puissance (kW)		
			GT*	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4D1	Navires de petite pêche côtière < 12 m	18.143	35.875	36.884	97,3%	352.050	370.358	95,1%
4D2	Espèces démersales	363	27.710	24.927	111,2%	104.282	95.976	108,7%
4D3	Gri-gri	348	11.740	12.539	93,6%	60.237	63.445	94,9%
4D4	Eponges	8	66	175	37,7%	541	1.202	45,0%
4D5	> 12 mètres	976	12.992	12.974	100,1%	77.182	85.103	90,7%
4D6	Espèces démersales-Eaux internationales	53	19.270	32.462	59,4%	32.365	37.751	85,7%
NC	Non classé	260	1.650			8.264		
	Total	20.151	109.303	119.961	91,1%	634.921	653.835	97,1%

Les caractères gras en italique indiquent que les objectifs n'ont pas été atteints. Les objectifs de tonnage n'ayant pas été rectifiés pour tenir compte du remesurage en GT, les comparaisons entre la situation et les objectifs présentent un certain degré d'incertitude.

L'objectif en tonnage exprimé en GT pour le segment 4D4 est définitif. Il n'y aura plus d'ajustements ultérieurs pour prendre en compte le remesurage de la flotte.

IRL

Irlande

Situation de la flotte

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT *)			Puissance (kW)		
			GT*	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4G1	Polyvalents	1.032	38.114	45.908	83,0%	140.401	162.876	86,2%
4G2	Chalutiers pélagiques et senneurs	22	28.461	36.663	77,6%	45.911	47.873	95,9%
4G3	Chalutiers à perches	7	1.330	1.156	115,1%	5.875	6.113	96,1%
NC	Non classé	32	284			966		
	Total	1.093	68.189	83.727	81,4%	193.153	216.862	89,1%

Les caractères gras en italique indiquent que les objectifs n'ont pas été atteints. Les objectifs de tonnage n'ayant pas été rectifiés pour tenir compte du remesurage en GT, les comparaisons entre la situation et les objectifs présentent un certain degré d'incertitude.

ITA

Italie

Situation de la flotte

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT *)			Puissance (kW)		
			GT*	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4H1	Navires de petite pêche côtière < 12 m	4.536	8.297	10.704	77,5%	111.076	79.994	138,9%
4H2	Chalutiers de fond	1.554	71.979	64.152	112,2%	325.862	312.437	104,3%
4H3	Chalutiers pélagiques	10	584	794	73,6%	3.102	4.749	65,3%
4H4	Petits senneurs	7.530	43.497	58.210	74,7%	400.286	453.129	88,3%
4H5	Dragueurs hydrauliques	734	9.532	9.802	97,2%	79.532	95.108	83,6%
4H6	Polyvalents	1.608	49.537	30.839	160,6%	271.881	199.385	136,4%
4H7	Chalutiers de fond	101	11.186	8.025	139,4%	37.644	22.276	169,0%
4H8	Polyvalents non chalutiers	20	2.941	6.301	46,7%	10.861	23.696	45,8%
4H9	Thoniers senneurs	22	2.667	3.119	85,5%	11.374	11.931	95,3%
4HA	Navires de pêche à l'espadon	193	3.781	8.858	42,7%	28.833	84.324	34,2%
4HB	Chalutiers et senneurs	23	12.799	29.232	43,8%	26.640	53.364	49,9%
NC	Non classé	49	1.160			5.706		
	Total	16.380	217.960	230.036	94,8%	1.312.797	1.340.393	97,9%

Les caractères gras en italique indiquent que les objectifs n'ont pas été atteints. Les objectifs de tonnage n'ayant pas été rectifiés pour tenir compte du remesurage en GT, les comparaisons entre la situation et les objectifs présentent un certain degré d'incertitude.

NLD

Pays-bas

Situation de la flotte

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT *)			Puissance (kW)		
			GT*	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4J1	Navires de petite pêche côtière < 12 m	88	154	229	67,2%	2.029	1.968	103,1%
4J2	Chalutiers pélagiques	18	93.393	48.790	191,4%	103.547	62.475	165,7%
4J3	Cotres > 221 kW	161	64.366	71.488	90,0%	244.349	277.854	87,9%
4J4	Eurocotres <= 221 kW	180	12.976	13.427	96,6%	35.040	41.529	84,4%
4J5	Navires de petite taille	80	176	213	82,6%	1.856	2.245	82,7%
4J6	Crevettiers	80	3.729	2.813	132,6%	15.015	10.318	145,5%
4J7	Tous engins	138	5.269	8.703	60,5%	17.109	29.010	59,0%
	Total	745	180.063	145.663	123,6%	418.945	425.399	98,5%

Les caractères gras en italique indiquent que les objectifs n'ont pas été atteints. Les objectifs de tonnage n'ayant pas été rectifiés pour tenir compte du remesurage en GT, les comparaisons entre la situation et les objectifs présentent un certain degré d'incertitude.

Pour les segments 4J2, 4J3 et 4J4, les objectifs en tonnage exprimés en GT sont définitifs. Il n'y aura plus d'ajustements ultérieurs pour prendre en compte le remesurage de la flotte.

PRT

Portugal

Situation de la flotte

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT *)			Puissance (kW)		
			GT*	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4K1	Navires de petite pêche côtière < 12 m	7.562	10.018	15.774	63,5%	105.124	112.941	93,1%
4K2	Engins fixes > = 12 m	499	21.940	29.426	74,6%	82.502	97.985	84,2%
4K3	Chalutiers	111	19.926	20.854	95,6%	55.124	59.850	92,1%
4K4	Senneur	168	7.755	9.107	85,2%	38.308	40.111	95,5%
4K5	Polyvalent + chalutier + navires de petite pêche côtière < 12	52	40.060	96.922	41,3%	54.451	103.390	52,7%
4K6	Petite pêche côtière de Madère < 12m	442	480	680	70,6%	3.153	4.574	68,9%
4K7	Engins fixes > = 12 m	53	3.958	5.354	73,9%	13.974	17.414	80,2%
4K8	Senneurs	5	219	253	86,6%	965	1.170	82,5%
4K9	Navires de petite pêche côtière < 12 m	1.502	2.239	2.721	82,3%	18.921	20.815	90,9%
4KA	Engins fixes > = 12 m	119	10.372	14.246	72,8%	30.718	36.846	83,4%
NC	Non classé	1	1			5		
Total		10.514	116.968	195.337	59,9%	403.245	495.096	81,4%

Les objectifs de tonnage n'ayant pas été rectifiés pour tenir compte du remesurage en GT, les comparaisons entre la situation et les objectifs présentent un certain degré d'incertitude.

SWE

Suède

Situation de la flotte

Code Segment	Segment	Nombre de navires	Tonnage (GT *)			Puissance (kW)		
			GT*	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002	kW	Objectif 30/06/2002	% situation / objectif 30/06/2002
4M1	Navires de petite pêche côtière < 12 m	1.428	5.529	7.974	69,3%	73.464	92.328	79,6%
4M2	Chalutiers	61	4.586	5.709	80,3%	18.131	22.993	78,9%
4M3	Chalutiers, senneurs	124	23.812	23.305	102,2%	78.032	83.523	93,4%
4M4	Chalutiers de fond	193	11.478	11.975	95,8%	52.662	49.741	105,9%
4M5	Navires équipés d'arts dormants > 12 m (cabillaud)	50	1.381	2.299	60,1%	7.909	11.616	68,1%
4M6	Navires équipés d'arts dormants > 12 m (saumon)	6	195	261	74,7%	1.079	1.228	87,9%
NC	Non classé	1	1			9		
	Total	1.863	46.982	51.523	91,2%	231.286	261.429	88,5%

Les objectifs de tonnage n'ayant pas été rectifiés pour tenir compte du remesurage en GT, les comparaisons entre la situation et les objectifs présentent un certain degré d'incertitude.

CONCLUSION

Entre le 1er janvier 1997 et le 30 juin 2002, la flotte communautaire a été réduite de 71.141 GT et de 599.634 kW, ce qui correspond à une réduction de capacité d'environ 3,5 % et 7,6 % respectivement en tonnage et puissance. La mesure du tonnage est imprécise en raison du remesurage en cours de la flotte. Au 30 juin 2002 la flotte communautaire a réalisé plus que ses objectifs, à savoir 19 % et 13 % des objectifs finaux du POP IV pour le tonnage et pour la puissance.

Nombreux restent les États membres qui n'ont pas atteint leurs objectifs dans quelques segments.

Ce rapport a pour objet d'inviter les États membres à prendre des mesures en vue de corriger la situation lorsqu'elle l'exige ainsi que de suspendre les régimes d'aides publiques pour les segments ne respectant pas les objectifs et ce conformément aux dispositions des articles 9 et 10 du règlement (CE) 2792/99⁸ et de l'article 6 ter de la décision⁹ 2002/652/CE qui proroge d'une année jusqu'au 31 décembre 2002 les programmes d'orientation pluriannuels de 4ème génération de la Commission.

⁸ JO L 337 du 30.12.1999, p.14.

⁹ JO L 215 du 10.08.2002, p. 23.